



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service environnement

Yzeure, le - 1 FEV. 2017

Bureau : espaces naturels, forêt, chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia.marchetti@allier.gouv.fr

BORDEREAU D'ENVOI

à

Mesdames et Messieurs les membres du COPIL

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
Veillez trouver ci-joint : - compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « Val d'Allier » du 11 janvier 2017	1	Pour attribution

Francis PRUVOT,

Chef du Service Environnement

DESTINATAIRES

- M. le Préfet de NEVERS
- M. le Sous-Préfet de RIOM
- Mme la Directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- M. le Directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Directeur de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
- M. le Directeur de la DDT de l'Allier
- M. le Directeur de la DDT du Puy de Dôme
- M. le Directeur de la DDT de la Nièvre
- Mme la Directrice de la DDCSPP de l'Allier
- M. le Directeur de la DDCS du Puy de Dôme
- M. le Directeur de la DDCSPP de la Nièvre
- M. le Directeur de l'Agence Berry-Bourbonnais de l'ONF
- M. le Délégué Interrégional de l'ONCFS Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Chef du Service de l'ONCFS de la Nièvre
- M. le Délégué Interrégional de l'Agence pour la Biodiversité du Massif Central
- M. le Chef du Service de l'Agence pour la Biodiversité de la Nièvre
- M. le Délégué Régional Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. le Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- M. le Président du Conseil Départemental de l'Allier
- M. le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme
- M. le Président du Conseil Départemental de la Nièvre
- M. le Président de Moulins Communauté
- M. le Président de la Communauté de communes bocage bourbonnais
- M. le Président de Vichy communauté
- M. le Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- M. le Président de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne
- M. le Président de la Communauté de communes des Coteaux de Randan
- M. le Président de la Communauté de communes du Nivernais Bourbonnais
- M. le Maire d'Aubigny
- M. le Maire d'Avermes
- M. le Maire de Bagneux
- M. le Maire de Bessay sur Allier
- M. le Maire de Bressolles
- M. le Maire de Château sur Allier
- M. le Maire de Chatel de Neuvre
- M. le Maire de Chemilly
- Mme le Maire de Contigny
- Mme le Maire de La Ferté Hauterive
- M. le Maire de Monétay sur Allier
- M. le Maire de Montilly
- M. le Maire de Moulins
- M. le Maire de Neuvy
- M. le Maire de Saint Léopardin d'Augy
- M. le Maire de Saint Loup
- M. le Maire de Saint Pourçain sur Sioule
- M. le Maire de Toulon sur Allier

- Mme le Maire de Trevol
- M. le Maire de Varennes sur Allier
- M. le Maire du Veurdre
- M. le Maire de Villeneuve sur Allier
- M. le Maire d'Abrest
- M. le Maire de Bellerive sur Allier
- M. le Maire de Billy
- M. le Maire de Charmeil
- M. le Maire de Créchy
- M. le Maire de Creuzier le Vieux
- M. le Maire de Hauterive
- M. le Maire de Marcenat
- M. le Maire de Mariol
- M. le Maire de Paray sous Briailles
- Mme le Maire de Saint Germain des Fossés
- M. le Maire de Saint Rémy en Rollat
- M. le Maire de Saint Yorre
- M. le Maire de Vichy
- M. le Maire de Saint Priest Bramefant
- M. le Maire de Saint Sylvestre Pragoulin
- M. le Maire de Chantenay Saint Imbert
- M. le Maire de Livry
- M. le Maire de Tresnay
- M. le Président de l'Etablissement Public Loire
- M. le Président du SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier
- M. le Président du SIVOM de la Vallée du Sichon
- M. le Président du SIAEP Vendat-Charmeil-Saint Rémy en Rollat
- M. le Président du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise
- M. le Président du SIVOM Eau et Assainissement de Nord Allier
- M. le Président du SIVOM de Sologne Bourbonnaise
- M. le Président du SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier
- M. le Président du SIAEP Rive Droite Allier
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
- M. le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Allier
- M. le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Nièvre
- M. le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier
- M. le Président du Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier
- M. le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy de Dôme
- M. le Président de la Confédération Paysanne du Puy de Dôme

- M. le Président du Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Nièvre
- M. le Président du Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais
- M. le Président des Forestiers Privés de Bourgogne
- M. le Président de l'Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne
- M. le Président de l'Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Bourgogne Franche-Comté
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier
- M. le Président de l'Association des Usagers du Val d'Allier
- M. le Président de l'Association des Usagers des Sites Natura 2000 Nièvre et départements limitrophes
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme de l'Allier
- M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
- M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
- M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne
- M. le Président de la Fédération de la région Auvergne pour la Nature et l'Environnement
- M. le Président de la Société Scientifique du Bourbonnais
- M. le Président d'Allier Sauvage
- M. le Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibiers d'Eau de l'Allier
- M. le Président de Chauve-souris d'Auvergne
- M. le Représentant du Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Président du Conservatoire Botanique National

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le - 1 FEV. 2017

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia.marchetti@allier.gouv.fr

**Compte rendu Comité de pilotage
réactualisation des Docob des sites Natura 2000 du Val d'Allier
Validation du Docob
du 11 janvier 2017**

Ordre du jour :

- Rappel sur les sites Natura 2000 Val Allier 03,
- Démarche de concertation dans le cadre de la réactualisation,
- Modifications suite aux remarques des membres du Copil, lors de la réunion précédente,
- Partie « Enjeux et objectifs » - présentations des dernières fiches actions des objectifs de développement durable et de l'ensemble des fiches des objectifs transversaux :
 - C/ Restaurer les milieux naturels dégradés (3 fiches mesures),
 - D/ Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob (5 fiches mesures),
 - E/ Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces (4 fiches mesures),
 - F/ Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces (4 fiches mesures).
- Priorisation des fiches actions,
- Budget prévisionnel,
- Questions diverses.

M. PRUVOT, chef du Service Environnement de la DDT de l'Allier, introduit la séance en rappelant l'objet de la réunion et la commande des services de l'Etat confiée au CEN Allier concernant la réactualisation et la fusion des 3 Documents d'objectifs (Docob) des sites Natura 2000 du Val d'allier 03 pour ne faire plus qu'un seul document. Ce Comité a pour objectif de valider les corrections apportées suite au précédent Copil et de valider, sous réserve des demandes de modifications validées ce jour, le Document d'objectif révisé, dans son intégralité.

Mme LAUCOIN, chargée de mission au CEN Allier, rappelle la démarche de concertation menée dans le cadre de la réactualisation des Docobs. Différents groupes de travail thématiques ont eu lieu en 2015 afin d'effectuer un bilan sur les précédents Docobs et d'établir les actions à maintenir, adapter, ajouter ou retirer du futur Docob.

En 2016, un premier Copil a eu lieu le 20 juin afin de présenter la partie état des lieux. Un deuxième Copil a eu lieu le 17 octobre afin de valider cet état des lieux et les 21 premières fiches mesures. En amont de ces deux réunions, des documents de travail ont été transmis aux membres des Copils. Concernant le Copil de ce jour, le Docob dans son intégralité ainsi que les documents de séance ont été transmis par mail respectivement le 23 décembre 2016 et le 6 janvier 2017.

Modifications suite aux remarques des membres du Copil, suite au précédent Copil :

Trois membres du Copil (Fédération des chasseurs 58, Chambre d'agriculture de l'Allier et Conservatoire Botanique du Massif Central) ont fait parvenir des souhaits de modifications ou des commentaires d'ordres plus généraux suite au premier Copil.

Les remarques de la Fédération de chasse de la Nièvre portent sur la partie « Etat des lieux » et plus précisément le paragraphe « Activités de tourisme et de loisirs et autres usages ». Il s'agit d'un rappel de la demande effectuée lors du précédent Copil et dont les modifications à apporter avaient en partie été validées. La première demande concerne une meilleure différenciation entre l'activité de chasse et les nuisances éventuelles qui peuvent être causées par des opérations administratives de destruction des animaux nuisibles.

En réponse le CEN Allier propose, comme cela avait été évoqué lors du précédent Copil (modifications proposées en gras et italique) : « Sur le Val d'Allier, la pratique de la chasse présente quelques particularités, notamment sur le DPF. Les terrains concernés par ce dernier sont divisés en 7 lots attribués par adjudication pour la chasse aux gibiers d'eau. Le nombre de pratiquants reste très restreint et la pratique de cette activité cause peu de perturbations.

(Séparation par un espace)

Hors période de chasse, ***certaines interventions administratives*** comme la destruction des animaux nuisibles et la régulation d'animaux en surnombre, réalisées en battue ou individuellement, pourraient être la cause de perturbations de certaines espèces d'intérêt communautaire lors des périodes de reproduction ou de nidification. »

La seconde demande de la Fédération de chasse de la Nièvre concerne « la présence et l'usage de véhicules motorisés, pouvant être source de dérangement pour la faune ou de dégradation de certains milieux », associés aux activités de chasse et de pêche.

Le CEN Allier propose que cette phrase soit déplacée à la suite de l'évocation des sports motorisés (modifications proposées en gras et italique) : « Enfin, la pratique de sports motorisés de façon « sauvage » existe et est incompatible avec la préservation des milieux et de la faune.

Plus généralement, l'accès de véhicules motorisés pour la pratique de loisirs aux abords de la rivière est strictement interdit, la présence et l'usage de véhicules motorisés, pouvant être source de dérangement pour la faune ou de dégradation de certains milieux. »

La Chambre d'agriculture de l'Allier a fait parvenir un courrier au CEN Allier avec différentes demandes. Il s'agit surtout de points de vigilance pour la mise en œuvre du Docob et de la réaffirmation du souhait de la Chambre de participer à différents groupes de travail prévus pour la réalisation de certaines actions.

Une modification est proposée suite aux remarques de la Chambre au niveau de la fiche action « A- Eviter les pompages dans les habitats sensibles ». Il est proposé de la renommer « ***A6 - Eviter les impacts sur les habitats sensibles lors de la mise en place de prises d'eau*** ».

Par ailleurs, il est proposé d'insérer dans la partie « moyens proposés » de cette mesure, la ligne suivante : « *Accompagner les demandeurs pour adapter si besoin le pompage aux nécessités de respect du milieu* ».

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) a, quant à lui, proposé pour éviter toute confusion sur les enjeux liés aux forêts alluviales, habitat d'intérêt communautaire, que la fiche action sur les forêts, initialement prévue dans l'objectif de développement durable (ODD) « C - Restaurer les milieux naturels dégradés » soit remontée au niveau de l'ODD « B - Préserver les habitats naturels(...) ».

Le CEN Allier propose d'intégrer à l'ODD « B » un nouvel objectif opérationnel « *2. Maintenir voire restaurer une trame forestière* », associé à la mesure « *G4 -Gérer/restaurer des habitats forestiers à enjeux* ». Ce nouvel objectif opérationnel est ainsi le pendant à l'objectif opérationnel « Maintenir voire restaurer une trame herbacée (...) ».

Par ailleurs le CBNMC propose qu'une priorisation soit faite sur les interventions concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE) en fonction des enjeux et habitats. Le CEN Allier propose pour gagner en lisibilité qu'il n'y ait plus qu'une seule fiche action sur les EEE « *G11-Mener une veille des nouvelles zones d'expansions d'espèces exotiques envahissantes et mener une lutte adaptée* » dans l'objectif opérationnel « 6. Surveiller l'installation et le développement des EEE » compris dans l'ODD « B. Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire ». Celle-ci permet d'exposer clairement la stratégie d'action envers les EEE.

Les membres du Copil valident l'intégration de ces différentes remarques.

Remarques diverses :

M. DESSERT, adjoint au maire de Chemilly, déplore que la réalisation d'un document unique pour les 3 sites Natura 2000 du Val d'Allier supprime les spécificités de chacun des sites, notamment vis-à-vis des protections de berges. Il insiste sur la nécessité de la prise en compte du patrimoine bâti. Mme COURNEZ rappelle que le SAGE Allier définit réglementairement l'espace de mobilité et que Natura 2000 est en conformité avec le SAGE. Par ailleurs Natura 2000 n'impose rien mais permet un accompagnement sur les opérations. M. LEMAIRE, adjoint au maire de Toulon-sur-Allier, souligne l'importance de la préservation des terres agricoles. M. PRUVOT rappelle que cette fiche action n'est pas à l'ordre du jour mais a été validée sans remarque particulière au précédent Copil.

Mme COURNEZ, directrice du CEN Allier, ajoute qu'afin de prendre en compte les impacts sur les enjeux privés (propriétaires et exploitants) liés à la préservation de l'enjeu collectif, qu'est la préservation de la dynamique fluviale, des fiches mesures ont été ajoutées par rapport aux précédents Docob. L'objet de ces fiches est de proposer un système d'indemnisation par acquisition à l'amiable de parcelles érodées pour les propriétaires ainsi que la mise en place d'un système d'échanges parcellaire pour les exploitants. La Safer et la Chambre d'agriculture de l'Allier ont fait part de leur intérêt au CEN Allier et ont déjà demandé à intégrer les groupes de travail sur ces 2 thématiques.

Les modifications évoquées ci-dessus et le contenu intégral des fiches actions présentées ci-après sont consultables dans les documents en téléchargement ici : <http://val-allier-03.n2000.fr/>

- Diaporama présenté au Copil : http://val-allier-03.n2000.fr/sites/val-allier-03.n2000.fr/files/documents/page/ppt_copil_11_janv2017_valallier.pdf

- Docob intégral, avec prise en compte des modifications validées au Copil : http://val-allier-03.n2000.fr/sites/val-allier-03.n2000.fr/files/documents/page/docob_valallier03_janvier2017.pdf

Seuls les commentaires des membres du Copil sont repris dans ce compte rendu.

Présentation des fiches mesures concernant l'objectif : C/ Restaurer les milieux naturels dégradés :

Mme RAMBOURDIN, chargée de mission au CEN Allier, présente les différentes fiches actions.

Fiche G12 : Mener / encadrer le réaménagement écologique des gravières :

M. DESSERT s'interroge sur la présence de gravières profondes sur le Val d'Allier nord. Mme COURNEZ lui indique qu'il y en a notamment au niveau de Villeneuve sur Allier. Un état des lieux général sur les gravières a été réalisé et des études sont en cours par les services de l'Etat notamment avec le Cerema afin d'identifier les gravières profondes pouvant poser des problèmes en cas de reprise de l'Allier en terme d'équilibre sédimentaire. C'est d'ailleurs le seul cas où il peut être conseillé d'enrocher afin d'éviter une capture par l'Allier de gravières profondes créant un trop grand déséquilibre sédimentaire.

Fiche G13 : Gérer / restaurer des annexes hydrauliques :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche G14 : Gérer/restaurer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire :

Les membres du Copil conviennent d'enlever la phrase « Suivre les pratiques d'empoisonnement pour la régulation des espèces dites nuisibles et accompagner la limitation de ces pratiques », cela n'étant plus d'actualité. Les pratiques de régulation des nuisibles par empoisonnement sont en effet interdites aujourd'hui. Par ailleurs, l'animateur pourra suivre la question de la régulation des espèces dites nuisibles et de ses éventuels impacts à travers d'autres fiches mesures.

Présentation des fiches mesures concernant les objectifs transversaux : D/ Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob :

Fiche V4 : Sensibiliser / Diffuser l'information aux acteurs et habitants :

Mme GUILLAUME, secrétaire de la société scientifique du Bourbonnais, demande s'il est prévu d'encadrer les projets touristiques via cette fiche. Mme LAUCOIN lui répond qu'à travers cette mesure il est notamment prévu de suivre et d'accompagner l'émergence des projets touristiques, en veillant à la prise en compte des enjeux des sites Natura 2000 du Val d'Allier.

M. AUGENDRE, adjoint au maire de Chantenay-Saint-Imbert, demande s'il existe des articles types pour les bulletins communaux des communes et quelle est la procédure à suivre afin de pouvoir en bénéficier. Mme RAMBOURDIN lui précise que cela se fait à la demande des communes et qu'il est possible d'aborder différents thèmes en fonction de l'actualité liée à Natura 2000 et des souhaits de la commune. Elle rappelle que le CEN en tant qu'animateur a sollicité chaque année toutes les communes afin de leur proposer un article pour leur bulletin.

M. PRUVOT conclut que l'actualité liée à la réactualisation du Document d'objectif peut être le sujet d'un article pour les futurs bulletins.

Mme FONTVERNE, chargée de mission à Vichy Val d'Allier, insiste sur la nécessité de coordonner les différentes actions de sensibilisation menées par l'ensemble des acteurs sur cette thématique. Mme LAUCOIN lui répond que c'est justement l'objet de la fiche suivante.

Fiche A9 : Coordonner et centraliser les différentes actions de communication à l'échelle du Val d'Allier menées dans le cadre de différents programmes et par différents acteurs :

Mme FONTVERNE souhaite qu'au-delà de la coordination des différentes actions, une centralisation des ressources disponibles autour du Val d'allier soit disponible. Mme COURNEZ propose une sorte de centre de ressources. Mme FONTVERNE précise qu'au-delà de la littérature autour de l'Allier, c'est aussi les supports en tout genre et animations existants sur cette thématique qui pourraient être référencés. L'objectif est de rendre lisible et accessible au plus grand nombre les informations, quelles qu'elles soient.

Mme MASQUELET, maire de Contigny, souligne l'importance d'adapter les outils au public visé.

M. LEMAIRE ajoute que les habitants se sentent concernés, il est bien de faire un zoom des enjeux sur la commune en question.

Fiche A10 : Animer les outils contractuels (MAEC, chartes, contrats) :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche A11 : Organiser les Copil, échanger avec les services de l'Etat, gérer administrativement et financièrement les sites Natura 2000 :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche A12 : Intégrer le Docob dans les politiques publiques territoriales (RNN, SAGE, CT Val Allier, ...):

Mme SARRAZIN, maire de la Ferté-Hauterive, souligne qu'il est fait mention des PLU et des Scot dans cette fiche alors que les communes sont obligées d'avoir un document d'urbanisme de planification. Mme LAUCOIN précise qu'il s'agit à travers cette fiche seulement d'accompagnement des collectivités pour les volets inclus dans ces documents en rapport avec l'évaluation d'incidences Natura 2000 et les enjeux environnementaux. Dans ce cadre, l'animateur se tient à disposition des communes pour les informer des enjeux liés à Natura 2000 et veiller à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux des sites.

Présentation des fiches mesures concernant les objectifs transversaux : E/ Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces :

Fiche A13 : Assister la DDT dans sa gestion du DPF :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche A14 : Accompagner les porteurs de projets et les services de l'Etat - Assister l'application du régime d'évaluation d'incidences des projets :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche A15 : Améliorer le dispositif réglementaire et les outils permettant l'intégration des enjeux Natura 2000 :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche V5 : Adapter la fréquentation aux enjeux des sites :

Mme FONTVERNE demande quels seront les moyens alloués à cette mesure.

Mme COURNEZ précise qu'il s'agit principalement de temps d'animation et d'accompagnement. Il existe aujourd'hui sur la Réserve Naturelle du Val d'Allier un schéma de valorisation sur les 9 communes concernées.

Une réflexion complémentaire sur le reste du territoire pourrait donc être envisagée, l'objectif n'étant pas de valoriser un sentier sur chaque commune mais en différents points du Val d'Allier.

M. DESSERT rappelle qu'il est important que les propriétaires soient associés, notamment lors des réunions de terrain, pour ce qui est de la valorisation de sentiers.

Présentation des fiches mesures concernant les objectifs transversaux : F/ Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces :

Fiche E3 : Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques – suivre l'évolution des espèces patrimoniales :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche E4 : Actualiser la cartographie des formations végétales (CHANES) :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Fiche A16 : Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs :

Mme SARRAZIN demande à qui est destiné l'outil SIN2. Mme LAUCOIN lui précise que c'est un outil de suivi destiné à l'animateur, à la structure porteuse et aux services de l'Etat. (NB : un certain nombre d'informations sur les sites devrait être consultable par le public). L'animateur doit y renseigner au fil de l'animation les différentes actions, rencontres, réunions, contrats... qui sont réalisés à travers l'animation Natura 2000. Cela permet de constituer un tableau de bord de la mise en œuvre des Docobs. Le rapport d'activité annuel pourra être extrait à partir du logiciel SIN2. Cet outil n'a pour le moment pas été testé puisque il n'est accessible que depuis fin 2016 et qu'un autre outil était jusque-là utilisé (Sudoco). C'est la page internet consacrée aux sites du Val d'Allier (<http://val-allier-03.n2000.fr/>) qui est destinée aux acteurs locaux afin qu'ils puissent suivre la mise en œuvre de l'animation des sites.

Fiche A17 : Réviser ou actualiser le document d'objectifs :

Pas de commentaires des membres du Copil.

Priorisation des fiches actions :

Pas de remarque sur la priorisation des actions associées aux objectifs de développement durable liées aux habitats naturels et aux espèces.

Concernant la priorisation des actions associées aux objectifs transversaux, 6 modifications sont proposées par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes et validées par la DDT de l'Allier, afin d'être plus cohérent vis-à-vis du rôle de l'animateur Natura 2000 et des attentes des services de l'Etat :

- V4 Sensibiliser / Diffuser l'information aux acteurs et habitants : passage de priorité forte en priorité moyenne.
- A9 Coordonner et centraliser les différentes actions de communication à l'échelle du Val d'Allier menées dans le cadre de différents programmes et par différents acteurs : passage de priorité forte en priorité moyenne.
- A13 Assister la DDT Allier dans sa gestion du DPF : passage de priorité moyenne en priorité forte.
- A14 Accompagner les porteurs de projets et les services de l'Etat - Assister l'application du régime d'évaluation d'incidences des projets : passage de priorité moyenne en priorité forte.
- A15 Améliorer le dispositif réglementaire et les outils permettant l'intégration des enjeux Natura 2000 : passage de priorité moyenne en priorité faible.

- E4 Actualiser la cartographie des formations végétales (CHANES) : passage de priorité moyenne en priorité faible.

Mme SARRAZIN souligne que cela signifie moins de communication auprès des communes et des habitants, et souligne l'importance de celle-ci. Mme COURNEZ lui répond que ces priorisations permettent surtout de faire des choix budgétaires si l'enveloppe allouée à l'animation n'est pas suffisante par rapport aux propositions d'actions annuelles. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura rien de fait pour les actions de priorité moyenne ou de priorité faible. M. DEVOUCOUX, président du CEN, ajoute que depuis la rédaction des anciens Docob au début des années 2000, un travail important en termes de communication a été réalisé sur le Val d'Allier, par conséquent il est cohérent que la priorité soit moindre pour cette action dans ce nouveau document par rapport aux anciens, sans minimiser pour autant l'importance de la communication.

Budget prévisionnel :

Le budget présenté est estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

Mme LAUCOIN et Mme COURNEZ soulignent qu'il est difficile de faire une projection sur 6 ans. Globalement les budgets annuels sont du même ordre que ceux alloués à l'animation des sites du Val d'Allier jusqu'à présent.

M. PRUVOT insiste sur le fait que ce budget sera dépendant de l'enveloppe disponible. Il demande une confirmation concernant ce qui est ou non pris en compte en termes d'action. Mme COURNEZ lui précise, comme cela a été présenté lors du Copil, qu'il s'agit d'un budget hors mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et hors contrats Natura 2000.

Vote de validation du Docob (en prenant en compte les modifications validées lors de ce Copil) :

M. PRUVOT demande à l'assemblée si des personnes s'opposent à la validation du Docob des sites du Val d'Allier.

Sont opposés à la validation :

- M. DESSERT, représentant la mairie de Chemilly,
- M. GUDIN, représentant l'Association des usagers du Val d'Allier,

Le reste de l'assemblée valide le Document d'objectif réactualisé des trois sites du Val d'Allier 03.

M. PRUVOT déclare par conséquent le document validé par les membres du comité. Il devra être approuvé par un arrêté préfectoral après consultation du public.

Appel à éventuelle structure porteuse :

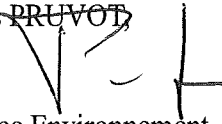
M. PRUVOT demande si dans l'assemblée des collectivités souhaitent se porter candidate au portage des sites Natura 2000. Aucune collectivité ne se porte candidate. L'Etat reste donc porteur pour l'animation des 3 sites Natura 2000 du Val d'Allier 03.

Fin de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, M. PRUVOT conclut le Copil et remercie les participants.

ERRATUM : une erreur s'est glissée dans le CR du COPIL du 17 octobre 2017. Page 8, dans le paragraphe relatif à la fiche action n°13 il fallait lire BCAE7"et non DCE7". Merci à Mme BRENON pour sa vigilance. Le compte rendu a été modifié en conséquence.

Francis PRUVOT




Chef du Service Environnement

COPIL « Val d'Allier »
du



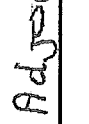
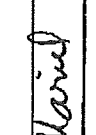


11 janvier 2017

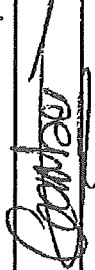



FEUILLE DE PRESENCE

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Préfecture de la Nièvre			
Sous-Préfecture de Riom	EXAUPÉ		
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes			
DREAL Bourgogne-Franche-Comté	Sandra GAZEL		EXCUSE
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes			
DRAAF Bourgogne-Franche-Comté	VALDENARE Jean Marie	chargé de mission Bretagne	EXCUSE
DDT de la Nièvre	JUHEL Eric	chargé de mission Eau Nonchaut	EXCUSE
DDT du Puy de Dôme			
DDT de l'Allier			
DDCS du Puy de Dôme	RONGIER Loeline	Conseillère sport	EXCUSE
DDCSPP de l'Allier	DOMINIQUE LANCELLOT	adjointe au chef de service activités sportives	EXCUSE
DDCSPP de la Nièvre	BRIGITTE HUIET		EXCUSE
ONCFS de l'Allier	BENOIT Christian	chef de service	
ONCFS de la Nièvre			
ONCFS du Puy de Dôme			






Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
ONEMA de l'Allier			
ONEMA du Puy de Dôme			
ONEMA de la Nièvre			
ONF Berry-Bourbonnais	Cyrille LEBIHAN		EXCUSE
Agence de l'Eau Loire Bretagne			EXCUSE
CRPF d'Auvergne			
Conseil Régional d'Auvergne- Rhône-Alpes			
Conseil Régional de Bourgogne- Franche-Comté			
Conseil Départemental de l'Allier	DERIOT Gérard	Président	EXCUSE
Conseil Départemental du Puy de Dôme			
Conseil Départemental de la Nièvre			EXCUSE
Mairie d'ABREST			
Mairie d'AUBIGNY			
Mairie d'AVERMES	RANONNEAU Béatrice	Podiatrice	EXCUSE
Mairie de BAGNEUX	Vernat gérard	Maire	
Mairie de BELLERIVE SUR ALLIER	Scamiro ROIS	Caissier communal	
Mairie de BESSAY SUR ALLIER			
Mairie de BILLY			
Mairie de BRESSOLLES	Prayer Michel	Ady Bressolles	
Mairie de CHARMEIL			

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Mairie de CHATEAU SUR ALLIER	HOSNIER	Maire	Excuse
Mairie de CHATEL DE NEUVRE	FERRANDO Jacques	Maire	
Mairie de CHEMILLY	DESERT Alain	Adjoint	
Mairie de CONTIGNY	Dominique MASQUERET	Maire	
Mairie de CRECHY			
Mairie de CREUZIER LE VIEUX	André Crozier		Excuse
Mairie de HAUTERIVE			
Mairie de LA FERTE HAUTERIVE	SARRAZIN Roland	Maire	
Mairie de LE VEURDRE			
Mairie de MARCENAT			
Mairie de MARIOL			
Mairie de MONETAY SUR ALLIER			
Mairie de MONTILLY	Didier PINET	Maire	Excuse
Mairie de MOULINS	CARCASSIN Antoine	Unanime	
Mairie de NEUVY	Olivier BAY	Maire	
Mairie de PARAY SOUS BRIAILLES	J. Serouf	Maire	Excuse
Mairie de SAINT GERMAIN DES FOSSES	Michel GORET	Adjt	
Mairie de SAINT LEOPARDIN D'AUGY			
Mairie de SAINT LOUP	GERARD LONGEST	MARE	
Mairie de SAINT POURCAIN SUR SIOULE	Bernard COULON	Maire	Excuse

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Mairie de SAINT REMY EN ROLLAT			
Mairie de SAINT YORRE	Joseph ROCHNA	Maire	EXCUSE
Mairie de TOULON SUR ALLIER	LEFFIÈRE Alain	Adjoint	
Mairie de TREVOL	GILLET Sophie	Conseillère	
Mairie de VARENNES SUR ALLIER	Roger LE TAUDEN	Maire	EXCUSE
Mairie de VICHY			
Mairie de VILLENEUVE SUR ALLIER			
Mairie de SAINT PRIEST BRAMEFANT	Estre GOLD	Maire	EXCUSE
Mairie de CHANTENAY SAINT IMBERT	AUGENDRE Patrick	Adjoint	
Mairie de LIVRY			
Mairie de TRESNAY			
Moulins Communauté			
Vichy Communauté	FONTVERNE Maud	chargée de missions DD (FAS)	
Entr'Allier Besbre et Loire			
Saint Pourçain Sioule Limagne	SARRAZIN - Rolande	VP délégation	
Bocage Bourbonnais			
Communauté de communes du Nivernais bourbonnais			
Communauté de communes des Coteaux de Randan			
SIVOM de la Vallée du Sichon	ROGER BONNET	Directeur	EXCUSE
SIVOM eau et assainissement du Val d'Allier	Michel Guyot	Président	

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
SIVOM eau et assainissement de Nord Allier			
SIVOM eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise			
SIVOM eau et assainissement rive gauche Allier			
SIAEP de Vendat-Charmeil-Saint Rémy en Rollat			EXCUSE
SIAEP rive Droite Allier			
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	Claude RIBOULET	Président	EXCUSE
Syndicat Mixte d'aménagement touristique de la Montagne Bourbonnaise			
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier			
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre			
Comité départemental du Tourisme de l'Allier	Alexis GAROND		EXCUSE
Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier	Céline GONBERT	Technicienne	
Fédération départementale des AAPPMA du Puy de Dôme			
Fédération départementale des AAPPMA de la Nièvre	Roby / Guy Dany / Dany	vice-projet technique	EXCUSE
Fédération des Chasseurs de l'Allier	Roby / Guy Dany / Dany GROSSETY Béatrice	responsable service responsable service technique	 EXCUSE
Fédération des Chasseurs du Puy de Dôme	Guy ROBIN	vice-président	
Fédération des Chasseurs de la Nièvre	Nathan DANY	Technicien	
Chambre d'Agriculture de l'Allier	BRENOU Catherine	Responsable Eau / Envr	

Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Signature
Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme			
Chambre d'Agriculture de la Nièvre			
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier			
Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy de Dôme			
Confédération Paysanne du Puy de Dôme			
Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Puy de Dôme			
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et des Jeunes agriculteurs de la Nièvre			
Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre			
Syndicat des Propriétaires Forestiers Syculteurs du Bourbonnais			
Forestiers Privés de Bourgogne			
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale de la Nièvre			

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Association des Usagers des Sites Natura 200 Nièvre et départements limitrophes	ROBIN Guy	administrateur	
Association des Usagers du Val d'Allier	GUPIN Christophe	Travaux	
Union nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Bourgogne Franche-Comté			
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Auvergne			EXCUSE
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier			
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne			EXCUSE
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne			
Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne	DEJAISSE	CONSERVATEUR	
Fédération Allier Nature			
Société Scientifique du Bourbonnais	GULLAUME Nicole	Secrétaire	
Allier Sauvage			
Association Départementale des Chasseurs de Gibiers d'Eau	Benoit BOULLE	Président	EXCUSE
Chauve-souris d'Auvergne	Hélène DURAND	Charge d'études	
Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel			
Conservatoire Botanique National	Jacques-Henri Leprince	charge de veille flore et habitats	EXCUSE

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
EPL	Amandine DEGNILHEH		EXCUSEZ
CRPF	Adrien Bazin		EXCUSEZ
Association de chasse faucons	SB - Nathien DANNV	Membre du Bureau	
Mairie de Veure	FOUCAUD Catherine	Adjoint	
Moulin Commochaute	DE CHACATON Françoise	Députée Environnement	
PRFREGME fBnd		Comité Dept.	
Mairie Chemilly	V. Hédoy Xavier	Council Municipal	
Mairie de Nidm	Soumagne Scherer	D. E. V	
Office pour le Pédale	TAMM Luc	Inspecteur général	